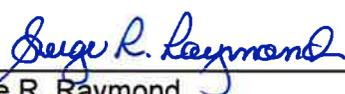




AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que lors de la séance ordinaire du 5 février 2024, le conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades a adopté **Règlement 215 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**. Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 8 février 2024.



Serge R. Raymond
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Serge R. Raymond, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 8 février 2024, entre 9 heures et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 février 2024.



Serge R. Raymond
Directeur général et greffier-trésorier